



**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**SOMMAIRE**

Préambule

**I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025** page 3

**II – SECTION DE FONCTIONNEMENT** page 4

1. Les dépenses de fonctionnement page 4

2. Les recettes de fonctionnement page 6

**III – SECTION D'INVESTISSEMENT** page 10

1. Les dépenses d'investissement page 10

2. Les recettes d'investissement page 12

**IV – ENDETTEMENT COMMUNAL** page 13

## **Préambule**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse des résultats financiers de l'année 2025 du Compte Financier Unique (CFU).

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

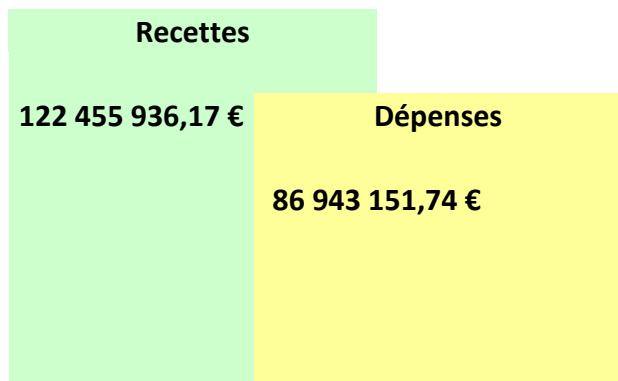
En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les réalisations dans chaque chapitre pour les années 2024 et 2025.

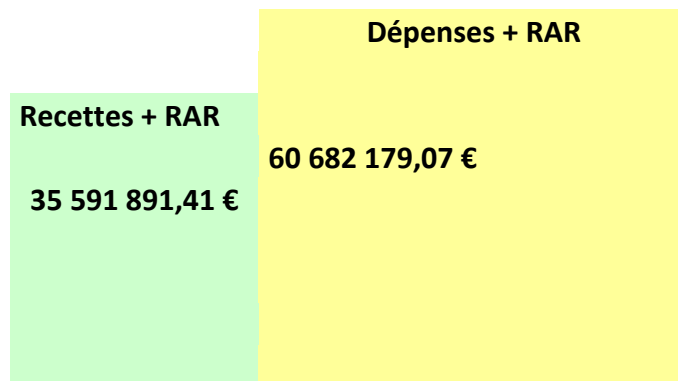
La présentation concomitante de la reprise des résultats 2025 facilite ainsi la lisibilité des documents financiers.

## I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

### FONCTIONNEMENT



### INVESTISSEMENT



**Excédent de fonctionnement**  
35 512 784,43 €

**Déficit d'investissement**  
-25 090 287,66 €

**Excédent de fonctionnement à reporter en 2026**  
10 422 496,77 €

Les résultats de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 35 512 784,43 €.

Dans le même temps, la section d'investissement présente également un déficit de 25 090 287,66 €.

Aussi, l'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2026 s'élève à 10 422 496,77 €.

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les dépenses de fonctionnement

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Ecart	%
011	Charges caractère général	14 468 594	15 207 932	17 061 648	1 853 715	12,2%
012	Charges personnel	38 754 132	39 460 772	40 480 836	1 020 064	2,6%
014	Atténuation de produits	4 612 684	5 116 489	5 118 598	2 109	0,0%
65	Autres charges gestion courante	10 570 205	11 170 513	11 017 259	-153 254	-1,4%
66	Charges financières	469 503	403 852	268 703	-135 149	-33,5%
67	Charges exceptionnelles	20 849	52 018	8 958	-43 060	-82,8%
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000	100 000	30 000	-70 000	-70,0%
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>68 995 966</b>	<b>71 511 577</b>	<b>73 986 001</b>	<b>2 474 424</b>	<b>3,5%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	29 499 387	13 050 520	12 957 150	-93 369	-0,7%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>29 499 387</b>	<b>13 050 520</b>	<b>12 957 150</b>	<b>-93 369</b>	<b>-0,7%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>98 495 354</b>	<b>84 562 096</b>	<b>86 943 152</b>	<b>2 381 055</b>	<b>2,8%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 73 986 001 € en 2025 en augmentation de + 3,5 % par rapport à l'exercice 2024.

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres entre le compte financier unique 2025 et le compte financier unique 2024 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Second poste de dépenses de la section de fonctionnement, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 17 061 648 € et représente 23,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général progressent de + 1 853 715 € par rapport au compte financier unique 2024.

Aussi, les principaux postes impactés sont les suivants :

- 60611 « Eau et assainissement » : + 195 477 €,
- 
- 60612 « Energie - Electricité » : + 535 420 €, suite à la hausse des prix,
- 60621 « Combustibles » : + 389 434 €, suite à la hausse des prix,

Ces trois postes de dépenses de fluides représentent à eux seuls les deux tiers de l'augmentation sur le chapitre.

- 615221 « Bâtiments » : + 387 697 €, suite à d'importants travaux de rénovation dans les écoles et à la piscine,
- 6233 « Foires et expositions » : + 67 713 € suite à la prise en charge de l'exposition du 1<sup>er</sup> semestre 2026 du Musée,
- 6283 « Frais de nettoyage des locaux » : + 172 978 € suite à l'entrée en vigueur des tarifs du nouveau marché attribué en 2025.
- les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (54,7 %).

Grâce à la politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale mise en place, l'augmentation des charges de personnel a été contenue à + 2,6 % par rapport à l'exercice 2024 malgré l'augmentation de + 2 % du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024 et le glissement vieillesse technicité.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Ce poste de dépenses est stable par rapport à l'exercice 2024 compte tenu de l'augmentation de l'attribution de compensation (+120 540 €) qui est compensée par la baisse équivalente du prélèvement dû au titre de la loi SRU qui a été d'un montant de 318 531 € en 2025 (- 120 015 €).

- les autres charges de gestion courante

Elles représentent 14,9 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les subventions aux associations (2 724 927 €) et les subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS (6 600 000 €) et de la Caisse des Ecoles (325 000 €).

- les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 268 703 € et représentent 0,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en diminution de – 33,5 % ; en corrélation avec la baisse de l'encours de dette.

- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 8 958 €,
- les dotations aux amortissements et provisions soit 30 000 €.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 89 646 898 €.

Elles progressent de + 1,4 % par rapport au compte financier unique 2024.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au compte financier unique 2024 :

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Ecart	%
70	Produits des services et du domaine	6 334 605	6 435 896	6 465 198	29 302	0,5%
13	Atténuation de produits	19 099	67 767	35 283	-32 485	-47,9%
73	Impôts et taxes	1 937 065	1 922 639	1 925 960	3 320	0,2%
731	Fiscalité locale	62 066 275	63 680 832	64 730 759	1 049 927	1,6%
74	Dotations et participations	11 161 922	11 225 596	11 190 345	-35 251	-0,3%
75	Autres produits gestion courante	1 834 816	1 942 177	2 296 519	354 343	18,2%
76	Produits financiers	0	0	60 480	60 480	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	63 456	107 228	48 130	-59 098	-55,1%
77	Produits exceptionnels	19 879 087	3 066 718	2 894 225	-172 493	-5,6%
	<b>Recettes réelles</b>	<b>103 296 325</b>	<b>88 448 853</b>	<b>89 646 898</b>	<b>1 198 045</b>	<b>1,4%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	6 825 875	7 045 318	6 795 584	-249 733	-3,5%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>6 825 875</b>	<b>7 045 318</b>	<b>6 795 584</b>	<b>-249 733</b>	<b>-3,5%</b>
002	Excédent reporté	12 925 974	24 552 820	26 013 454	1 460 634	5,9%
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 048 174</b>	<b>120 046 991</b>	<b>122 455 936</b>	<b>2 408 945</b>	<b>2,0%</b>

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

### - Fiscalité locale

Les produits issus de la fiscalité locale s'établissent à 64 730 759 €, représentent 72,2 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et progressent de + 1,6 % en 2025.

Principales ressources de la Ville, les produits des impôts directs, soit 54 997 706 €, ont progressé en 2025 (+ 382 004 €) suite à la revalorisation des bases fiscales de + 1,7 % décidée dans le cadre de la loi de Finances.

Par ailleurs, les autres produits issus de la fiscalité locale, d'un montant de 9 733 052 €, sont en hausse de + 667 922 € par rapport à l'exercice 2024.

Les principales variations de ces produits sont les suivantes :

- Droits de mutation : 5 299 393 € soit + 730 334 €,

En 2025, la Ville a perçu 5,29 millions d'euros de droits de mutation en progression par rapport à 2024 (4,56 millions d'euros) compte tenu du dynamisme du marché immobilier.

- Prélèvement communal sur le produit des jeux : 1 691 491 € soit + 111 635 €,

Le produit issu du prélèvement communal d'un montant de 1 691 491 € sur le produit des Jeux du Casino est en hausse par rapport à l'exercice 2024.

- Droits de place : - 100 097 €, compte tenu des exonérations accordées dans le cadre des travaux du centre-ville.

- Impôts et taxes

Ces recettes d'un montant de 1 925 959 € sont en légère augmentation de + 0,2 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette variation s'explique par les diminutions de la dotation de solidarité communautaire (- 3 906 €) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (- 31 522 €) et l'augmentation de la part sur le prélèvement progressif sur les jeux et paris hippiques (+ 38 748 €).

- Dotations et participations

En 2025, l'ensemble des dotations et participations, représentant 12,5 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 11 190 345 € soit une baisse de – 35 250 € par rapport à l'exercice 2024.

Les principaux produits sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 6 760 710 €, soit + 24 463 €,
- Dotation nationale de péréquation : 1 664 684 €, soit – 34 073€,
- Dotations de compensation : 438 103 €, soit + 70 877 € suite à l'augmentation des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières,
- Subventions et participations : 2 326 848 €, soit – 96 517 €.

- Produits des services et du domaine

Le produit des services et du domaine s'élève à un montant de 6 465 198 €, soit une hausse de + 0,2 % par rapport à 2024.

Sur l'exercice 2025, on observe :

- une stabilité à haut niveau des recettes liées au complexe aquatique de l'ordre de 927 000 €,
- une augmentation des recettes liés à un accroissement du nombre de repas servis (scolaires, périscolaires, portage à domicile) soit + 151 748 €,
- une hausse des recettes liés aux droits de stationnement soit + 26 417 €,
- une diminution des remboursements liés au personnel communal mis à disposition soit – 96 783 €.

- Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels d'un montant de 2 894 225 € représentent 3,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Notamment, ce chapitre comptabilise les produits des cessions pour un montant de 2 894 225 € en 2025.

Il convient de préciser que les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en recettes d'investissement (chapitre 024).

Sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776, 192 entraîne l'ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.

Les écritures de cessions des biens meubles et immeubles génèrent des dépenses d'ordre de fonctionnement et de recettes d'ordre d'investissement, d'une part pour constater la sortie des biens et d'autre part pour transférer la plus ou moins-value en investissement.

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de charges, des autres produits de gestion courante et des reprises sur amortissement et provisions.

Notamment, en 2025, la commune a reçu comme recette l'excédent de fonctionnement du budget annexe Caveaux pour un montant de 308 120 €.

## Les niveaux d'épargne

Une fois, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement connus, nous pouvons procéder au calcul des soldes d'épargne de la commune.

Aussi, la section de fonctionnement doit permettre de dégager un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre la couverture du remboursement du capital des emprunts.

Le solde restant constituant l'épargne nette de la collectivité qui correspond au montant disponible pour le financement des investissements de la Ville.

<b>Fonctionnement</b>	<b>CFU 2023</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>CFU 2025</b>
Dépenses réelles	68 995 966	71 511 577	73 986 001
Recettes réelles (hors cessions)	83 417 238	85 382 135	86 752 673
<b>Epargne Brute</b>	<b>14 421 272</b>	<b>13 870 558</b>	<b>12 766 672</b>
Remboursement du capital des emprunts	1 906 623	1 942 184	1 764 209
<b>Epargne nette</b>	<b>12 514 649</b>	<b>11 928 375</b>	<b>11 002 463</b>

On observe un niveau d'épargne brute maintenu à un haut niveau en 2025 et qui s'élève à 12 766 672 €.

Ces résultats s'expliquent par la maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement mise en corrélation avec le dynamisme des produits de fonctionnement.

Par ailleurs, l'épargne nette s'établit à 11 002 463 € pour l'exercice 2025, à un niveau comparable à l'exercice précédent.

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. Les dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 36 044 994 €.

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
16	Rbt capital d'emprunts	1 938 682	1 944 167	1 790 471
	<b>Equipement Brut</b>	<b>18 025 646</b>	<b>24 641 123</b>	<b>30 037 228</b>
20	Immobilisations incorporelles	580 614	583 993	604 928
204	Subventions d'équipement versées	8 208 528	7 997 979	7 882 692
21	Acquisition mobilier et immobilier	7 361 213	13 583 505	11 730 488
23	Travaux hors Autorisations de programme	1 812 153	1 066 216	1 376 514
	<b>Autorisations de programme</b>	<b>63 138</b>	<b>1 409 431</b>	<b>8 442 606</b>
1601	Musée des cultures et du paysage	63 138	0	0
2401	Espace 3000	0	1 409 431	5 895 239
2501	Eglise anglicane	0	0	0
2502	Terrains de sport	0	0	2 536 568
2503	Olbia	0	0	10 800
10	Dotations, fonds divers	11 039	0	0
13	Subventions d'investissement	174 624	22 354	0
27	Immobilisations financières	0	0	632
45	Opérations pour le compte de tiers	3 753 482	2 892 840	4 216 663
	<b>TOTAL DEP REELLES</b>	<b>23 903 473</b>	<b>29 500 484</b>	<b>36 044 994</b>
<b>001</b>	<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>3 381 066</b>	<b>0</b>	<b>2 168 398</b>
040	Opérations d'ordre entre section	6 825 875	7 045 318	6 795 584
041	Opérations patrimoniales	38 219	0	0
	<b>TOTAL DEP D'ORDRE</b>	<b>6 864 094</b>	<b>7 045 318</b>	<b>6 795 584</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>34 148 632</b>	<b>36 545 801</b>	<b>45 008 976</b>

Pour mémoire, le montant des restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter sur 2026 s'élève à 15 673 203 €.

Aussi, la commune, en matière de dépenses d'équipement brut, a poursuivi ses efforts d'investissement avec un montant dépensé de 30 037 228 € en 2025.

- Les études et projets structurants

Ces dépenses s'élèvent à 16 930 226 € et comprennent les opérations suivantes financées sur fonds propres et par l'attribution de compensation :

- Etudes pour la requalification de la maison Gensollen à L'Aiguade et de la maison de l'Environnement,
- Etudes pour la réhabilitation de la Vigie
- Etudes pour la réhabilitation de l'Ecole Paule Humbert
- Travaux de restauration de la fontaine Galliéni,
- Poursuite des aménagements de l'Avenue de Toulon,
- Poursuite des travaux de requalification de la route de l'Almanarre,
- Poursuite du programme de rénovation des plantations suite à la sécheresse, réalisation d'espaces verts économes en eau, notamment Carrefour Lieutenant de Vaisseau Teste et divers îlots de la voie Léopold Ritondale,
- Réfection et dilatation de divers réseaux pluviaux,
- Travaux de réhabilitation de l'Espace 3 000,
- Poursuite des études pour la restauration de l'Eglise Anglicane Costebelle,
- Poursuite des études pour la création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Réalisations de divers aménagements de voirie : première phase de régénération de la pinède à la Capte, Bd du Front de mer à l'Aiguade, Plaine de Bouisson, sécurisation du chemin piétonnier route de la Madrague, aménagement des abords du collège de Gustave Roux, requalification de l'Avenue Ambroise Thomas et création d'une piste cyclable ...
- Réfections de chaussées et enrobés, notamment Avenue Jean Jaurès, Bd Pasteur, Rue Paradis, Rue du Langoustier à Porquerolles, ...
- Requalification du Parc du Séminaire,
- Création d'un parking sur l'esplanade du Château,
- Création du barreau de la Crestade
- Fin des travaux de requalification des boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand.

- Les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine

Ces dépenses s'élèvent à 13 107 002 € et comprennent notamment :

- Bâtiments administratifs et scolaires : amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Projet "Cour Oasis" de renaturation des cours d'école de Saint-Exupéry,
- Travaux de requalification des plateaux sportifs du Golf Hôtel,
- Travaux d'aménagement d'un nouveau carré de columbariums et réhabilitation du jardin du souvenir au cimetière de la Ritorte,
- Aménagements paysagers des jardins (Jardin sud du Park Hôtel, Eglise anglicane, Jardin Alphonse Denis...)
- Réhabilitation de la base nautique de l'Almanarre,
- Remise à niveau d'ouvrages : centre de loisirs de l'Olivastre, mairie des Salins, salle des fêtes de Sauvebonne, ...
- Création de nouveaux locaux de PM au Bd Riondet et Val des Rougières
- Travaux d'amélioration de la Piscine.

## 2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres (F.C.T.V.A., produits de cessions, excédents de fonctionnement capitalisé...) et de subventions d'investissement, s'élèvent à un montant de 17 580 275 €.

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
10	Dotations et fonds divers et réserves	11 223 034	1 776 802	12 506 857
13	Subv d'Investissement et Amendes de police	2 280 873	3 789 483	854 218
16	Emprunts	31 525	4 293	2 537
20	Immobilisations corporelles	0	0	0
21	Immobilisations incorporelles	0	185 577	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	3 753 482	2 892 840	4 216 663
024	Produits de cessions	0	0	0
<b>TOTAL REC REELLES</b>		<b>17 288 914</b>	<b>8 648 996</b>	<b>17 580 275</b>
<b>001</b>	<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>0</b>	<b>12 677 889</b>	<b>0</b>
021	Virement de la section fonctionnement	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre section	29 499 387	13 050 520	12 957 150
041	Opérations patrimoniales	38 219	0	0
<b>TOTAL REC D'ORDRE</b>		<b>29 537 607</b>	<b>13 050 520</b>	<b>12 957 150</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS</b>		<b>46 826 521</b>	<b>34 377 404</b>	<b>30 537 425</b>

### - Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement. Le montant perçu en 2025 est de 2 459 115 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est de 576 301,39 € en 2025.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 9 471 441,02 €.

### - Les subventions d'investissement

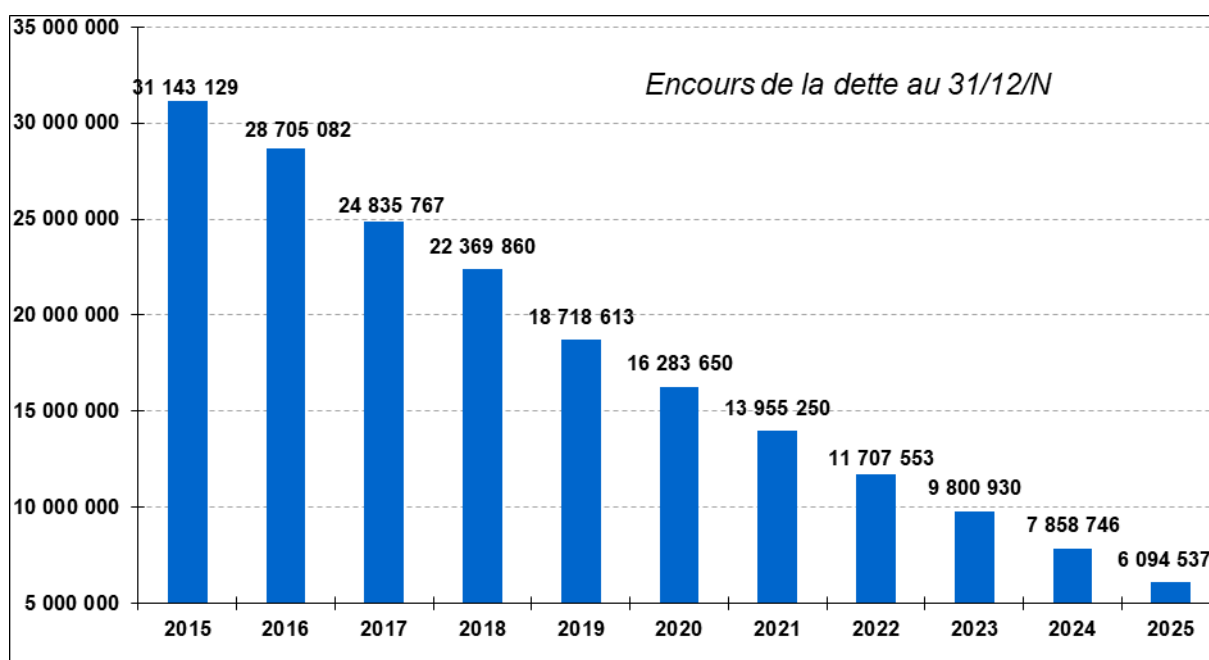
Le montant total des subventions d'investissement perçues en 2025 s'élève à 854 218 €.

La raison de l'écart avec l'exercice 2024 réside dans le fait que les subventions inscrites au Budget Primitif 2025 pour d'importantes opérations (Espace 3000, Eglise Anglicane) n'ont pas pu faire l'objet de versement d'acomptes en 2025.

## IV – ENDETTEMENT COMMUNAL

En 2025, la Ville a poursuivi sa politique de désendettement, sans recours à de nouveaux emprunts pour financer ses projets structurants.

Aussi, dans le prolongement des exercices précédents depuis 2015, l'encours de la dette a continué à décroître en 2025 pour s'établir à 6 094 537 €.



La capacité de désendettement s'établit à 0,48 an en 2025 contre 0,57 an en 2024.

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de dette au 31/12	9 800 930	7 858 746	6 094 537
Epargne brute	14 421 272	13 870 558	12 766 672
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,68</b>	<b>0,57</b>	<b>0,48</b>